

CEREOQ

Brief

BULLETIN DE RECHERCHE SEPTEMBRE 1991 SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

68

SPÉCIALITÉS DE CAP-BEP ET FORMES D'ACCÈS À L'EMPLOI

Pour les jeunes issus de l'enseignement professionnel court, la stabilisation dans l'emploi après trois ans et demi de cheminement sur le marché du travail reste limitée : la moitié seulement des actifs occupe un emploi à durée indéterminée. Ce processus d'insertion s'effectue selon des rythmes et des modalités différenciés, résultant notamment des mesures d'aide publique. Quatre grandes catégories d'itinéraires se dégagent et positionnent les spécialités de formation sur le marché du travail des jeunes. L'insertion à court terme est fortement corrélée avec les principales formes d'itinéraires qui dessinent rapidement une double opposition filles-garçons, spécialités tertiaires-industrielles, sur lesquelles pèse plus ou moins la détention du diplôme.

UNE STABILISATION PROGRESSIVE DANS L'EMPLOI...

En 1986, 210 000 (1) jeunes sont sortis de l'enseignement technique court des établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, avec ou sans diplôme. L'enquête de cheminement du CEREOQ (cf. encadré) permet de décrire les débuts de leur parcours professionnel. On en présente ici les premiers résultats.

■ Prédominance de la précarité

Pendant les trois ans et demi ayant suivi leur sortie de scolarité initiale, 2 % n'ont connu que le chômage, 10 % ont alterné des périodes de chômage et des mesures jeunes (TUC, SIVP, CA ou CQ (2) pour l'essentiel), 44 % n'ont jamais pu accéder à un emploi sur contrat à durée indéterminée.

(1) Estimation tirée des Bilans Formation Emploi.

(2) Sigles utilisés : contrat d'adaptation (CA), contrat à durée déterminée (ou intérim) (CDD), contrat à durée indéterminée (CDI), contrat de qualification (CQ), stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), travaux d'utilité collective (TUC).

Les enquêtes de cheminement professionnel sont menées par le CEREOQ auprès d'un échantillon représentatif de jeunes sortis des lycées et collèges. Elles sont rétrospectives puisqu'on reconstitue toute la carrière professionnelle du jeune au cours des trois ans et demi qui suivent sa sortie de l'école. La complexité de ces enquêtes requiert une interrogation par entretien direct. Une cohorte sortie de l'école en 1979 a été interrogée en mars 1984, une autre sortie en 1986, interrogée en décembre 1989.

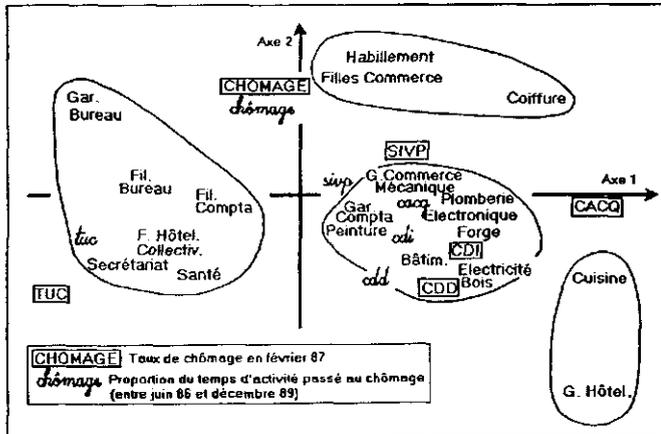
L'enquête d'insertion professionnelle ou enquête IVA conduite chaque année depuis 1986 par le CEREOQ et la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale permet d'actualiser les résultats de l'enquête de cheminement ; laquelle donne un cadre d'interprétation pour les enquêtes d'insertion.

La méthode d'analyse. Le graphique p. 2 reproduit le premier plan factoriel de l'analyse des correspondances du tableau croisant en lignes les spécialités de formation, et en colonnes les six situations possibles des actifs en février 1987, ainsi que l'intensité moyenne de passage par ces situations au cours de la période d'activité comprise entre juin 1986 et décembre 1989. Ces profils sont pondérés par le poids de la spécialité.

Dans le cas des spécialités mixtes, on a introduit la distinction par sexe.

Le champ. L'étude porte sur les sortants d'une classe terminale de BEP ou de CAP en trois ans. Dans les tableaux donnant la situation de ces jeunes en février 1987 ou décembre 1989, on n'a retenu que les actifs à cette date, en excluant les apprentis, les inactifs et les garçons appelés sous les drapeaux.

Les spécialités de formation et les rythmes d'insertion (premier plan, factoriel).



■ Effets différenciés des mesures d'aide à l'insertion des jeunes

Trois pôles structurent l'espace professionnel des jeunes après leur sortie du système éducatif :

- l'emploi ordinaire sur CDI ou CDD. Il est avant tout masculin et industriel. La possession du diplôme renforce la probabilité d'accéder à cette sphère d'activité. L'analyse fait ressortir que les contrats de qualification, et surtout d'adaptation, s'inscrivent dans des itinéraires semblables. Proches des contrats de droit commun, ils relèvent plus d'une logique d'emploi que de stages sans lendemain ;

- les TUC s'opposent à ce premier pôle et regroupent majoritairement des jeunes filles sortant des spécialités tertiaires. Le cheminement vers l'emploi est difficile et limité ;

- le chômage caractérise plutôt des filles issues de spécialités dont les débouchés sont restreints. C'est notamment le cas de l'habillement. Les SIVP occupent une position ambivalente, intermédiaire entre les pôles "emploi" et "chômage". Quoique d'un usage plus diversifié que les TUC, ils accueillent plus souvent des garçons formés aux spécialités industrielles, surtout non diplômés.

■ Accès à l'emploi : Inégalités garçons-filles et poids du diplôme

Au cours des trois ans et demi de cheminement retracés par l'enquête du CERÉQ, la situation des jeunes s'améliore sensiblement : alors que l'emploi à durée indéterminée ne concerne pas 20 % des jeunes en activité sept

mois après avoir quitté l'école, la moitié a signé un CDI trois ans plus tard. Plus généralement, près des trois quarts des jeunes actifs sont salariés sur un contrat de droit commun en décembre 1989. Ce n'était le cas que de 36 % en février 1987. L'écart entre garçons et filles se réduit peu. En particulier le taux de chômage reste élevé chez ces dernières. Leur exclusion relative de l'emploi est de moins en moins compensée par le recours aux mesures. Cet écart s'explique par le clivage entre spécialités industrielles et tertiaires ; mais il demeure parfois à l'intérieur d'une même spécialité.

Tableau 1
 Situation sur le marché du travail des jeunes en activité (sept mois et trois ans et demi après la sortie de l'école) (en %)

	CDI	CDD	CA-CQ	SIVP	TUC	Chômage	Total
Garçons							
Février 1987	22	22	5	6	16	29	100
Décembre 1989	51	29	3	0	1	16	100
Filles							
Février 1987	14	15	3	5	30	33	100
Décembre 1989	44	22	4	0	3	27	100
Ensemble							
Février 1987	18	18	4	5	24	31	100
Décembre 1989	48	25	3	0	2	22	100

La non-possession du diplôme renforce la précarité en début de vie active. Sur l'accès à l'emploi à durée indéterminée, la différence entre non-diplômés (14 % sur CDI en février 1987 ; 39 % en décembre 1989) et diplômés (19 % sur CDI en février 1987 ; 50 % en décembre 1989) s'accuse au cours du temps.

QUATRE TYPES D'INSERTION ET DE CHEMINEMENT PROFESSIONNEL

Les différences garçons-filles trouvent une partie de leurs racines dans les orientations choisies ou subies en cours de scolarité. La spécialité de formation professionnelle contribue à différencier le cheminement des jeunes. Quatre types de parcours se dégagent.

■ Étroitesse des débouchés et poids du chômage : habillement, coiffure, commerce

Ce groupe de jeunes femmes issues des classes préparatoires aux CAP et BEP de l'habillement, de la coiffure (3) et du commerce concerne 10 % des actifs de la cohorte. Récurrent, le chômage touche ces jeunes avant et après le premier emploi. La moitié des filles formées aux spécialités de l'habillement et du commerce et 40 % dans le cas de la coiffure ont connu plus d'un an de chômage au cours des sept premiers semestres d'activité.

(3) Seuls ont été pris en compte dans ces analyses les BEP et les CAP en trois ans. Or, dans la coiffure, il existe une proportion importante de jeunes filles qui suivent une filière de CAP en deux ans, sans compter celles qui suivent une formation par apprentissage.

L'horizon professionnel de ces jeunes est limité. Les débouchés des jeunes filles de l'habillement et de la coiffure se bornent à un secteur d'activité et l'éventail des emplois est très étroit. A l'issue des formations commerciales, les perspectives sont plus ouvertes : outre le commerce, les services marchands et non marchands sont susceptibles de les accueillir ; les emplois sont plus diversifiés (employées de supermarchés, vendeuses, personnel de services). Mais les jeunes filles ayant suivi ces formations sont en situation difficile car leurs débouchés chez les petits commerçants sont concurrencés par l'apprentissage, mieux ancré dans ce secteur traditionnel. De plus, les concurrences avec les formations générales sont fortes pour une autre partie de ces emplois qui, à ces niveaux, ne nécessitent pas toujours une formation technique très spécifique.

■ TUC et chômage récurrent : tertiaire administratif et formations sanitaires et sociales

Ce type rassemble 43 % des effectifs : garçons et filles formés aux emplois de bureau, filles formées à la comptabilité, au secrétariat, aux emplois des collectivités et aux carrières sanitaires et sociales. L'importance du temps passé par les TUC dans la trajectoire d'emploi est symptomatique des difficultés rencontrées. Le chômage est récurrent et le nombre d'employeurs, à l'exception des garçons de bureau et des filles formées à la santé, est sensiblement plus élevé que pour la moyenne. Les taux d'accès à des CDI sont particulièrement faibles à l'issue des formations de secrétaires et d'employées des collectivités. Néanmoins la santé et les activités sociales ouvrent des perspectives plus prometteuses. Les difficultés d'insertion s'expliquent largement par la concurrence exercée par les formations de niveau IV et V général (4).

Les formations aux carrières sanitaires et sociales débouchent essentiellement dans le secteur des services marchands aux particuliers. Les jeunes accèdent aux professions d'employés de service hospitalier dans la moitié des cas, d'animateurs-éducateurs ou autre personnel de service dans 25 %.

Pour les secrétaires et les comptables, les débouchés sont assez bien répartis dans les différents secteurs d'activité. Les jeunes filles du secrétariat sont employées de l'État ou des collectivités locales, employées administratives d'entreprise ou employées de supermarché. Celles qui viennent d'une formation de comptable s'insèrent souvent dans les mêmes catégories professionnelles ou sont employées, bien sûr, en comptabilité.

(4) Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons de scolarisation post-baccalauréat avant diplôme supérieur. Niveau V : sorties de l'année de terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Tableau 2
Principaux indicateurs de cheminement et type de parcours

	Importance du passage par chaque situation (en pourcentage (*) moyen de la période d'activité)				Situation en décembre 1969	
	CDI	CDD	TUC	Chômage	Pourcentage de jeunes en emploi ordinaire (CDI + CDD)	Proportion de CDI dans l'emploi ordinaire
Débouchés étroits et chômage, dont :						
Habillement	29	17	8	38	63	72
Coiffure	27	18	8	40	60	70
Commerce	29	19	10	36	67	70
TUC et chômage récurrent, dont :						
Secrétariat	26	21	18	30	67	64
Employées de collectivité	25	20	19	28	65	67
Employées de collectivité	24	25	16	31	63	57
Insertion rapide et instabilité de l'emploi	36	35	3	19	78	65
Stabilisation dans l'emploi "ordinaire", dont :						
BTP	33	29	6	24	81	64
Électricité	40	19	8	24	74	77
Électricité	36	32	5	20	85	64

(*) Les indicateurs de durée absolue de passage par chaque situation, sensibles à l'effet du service national, gênent la comparaison entre filles et garçons. C'est pourquoi on a préféré rapporter ces durées à celle de la période d'activité (service national et inactivité exclus). Le total de ces quatre colonnes ne fait pas 100 car les passages par les CA-CQ et SIVP ne sont pas comptés.

■ Insertion rapide et instabilité de l'emploi : cuisine et hôtellerie

Limité par les effectifs (4 %), masculins exclusivement, ce type d'itinéraire est très particulier.

L'insertion dans l'emploi correspondant à la spécialité de formation est rapide et beaucoup plus importante que dans les autres types d'itinéraires. En outre, les contrats sont plus fréquemment à durée indéterminée. Il n'empêche que le changement d'employeur est la règle. Les trajectoires sont caractérisées par une succession de CDI de courte durée. Elles portent la marque d'une gestion de main-d'œuvre spécifique caractérisée par le caractère saisonnier de l'activité et la faiblesse des protections conventionnelles vis-à-vis du licenciement. Néanmoins, la fluidité du marché du travail n'expose pas particulièrement les jeunes au chômage. La durée totale de chômage durant les trois premières années n'est que de cinq mois en moyenne contre sept pour l'ensemble des formations industrielles.

A l'issue des formations à la cuisine, les jeunes deviennent massivement cuisiniers ou aides de cuisine ou encore serveurs qualifiés. Rapidement, ils ont un emploi qualifié. Les jeunes issus de la spécialité hôtellerie se retrouvent très majoritairement embauchés dans les hôtels-café-restaurants.

■ Stabilisation dans l'emploi "ordinaire" : les spécialités industrielles masculines

Essentiellement industriel (bien qu'il faille y adjoindre les garçons du commerce et de la comptabilité), ce type d'itinéraire concerne 43 % des effectifs, avant tout des garçons.

Le fort taux d'accès à l'emploi ordinaire (81 % en décembre 1989) s'est parfois appuyé sur des mesures publiques d'aide à l'insertion professionnelle : contrats de qualification et d'adaptation mais aussi SIVP.

Il est a priori paradoxal que les formations industrielles aient destiné les jeunes à une insertion plus favorable alors que l'industrie avait connu une crise de l'emploi très sévère, et que les effectifs occupés continuaient à croître dans le tertiaire. Plusieurs facteurs expliquent ce paradoxe : dans certaines spécialités la fermeture de sections ainsi que le développement des poursuites d'études vers les niveaux supérieurs, au plus fort de la crise de l'emploi industriel (1984-1986), ont joué. En outre, la concurrence du niveau IV a peu pesé sur les débouchés des formations industrielles de niveau V. Enfin, l'ancrage du CAP dans les conventions collectives et les critères de recrutement des entreprises, notamment des PMI, ont favorisé l'insertion des diplômés. Par contre les non-diplômés ont connu une situation moins favorable.

Ces groupes ne sont cependant pas complètement homogènes. Par exemple, les conditions d'insertion professionnelle sont relativement favorables aux jeunes issus des spécialités du BTP ou de l'électricité ; rien de commun pourtant entre les itinéraires suivis à l'issue de chaque spécialité. La moitié des emplois des jeunes du BTP se situe dans ce secteur d'activité et en majorité dans des petites entreprises. La mobilité sectorielle et professionnelle est faible. Leur vulnérabilité à la conjoncture de ce secteur est donc forte.

A l'inverse, les jeunes électriciens, après un début de vie active plus marqué par l'emploi précaire (CDD en particulier), occupent des emplois dans un spectre très large d'entreprises dans tous les secteurs d'activité industrielle (BTP, construction électrique, construction mécanique, automobile) ou tertiaire (commerce, services marchands...). Ils sont beaucoup moins vulnérables à la conjoncture économique d'un seul secteur d'activité. Leur mobilité sectorielle est forte, le passage vers les entreprises de plus grande taille est fréquent. Finalement la durée moyenne de chômage après une spécialité du BTP est supérieure à celle des électriciens. La proportion d'OQ en début de vie active est identique entre électriciens et jeunes du BTP (environ un quart) mais trois ans après, les électriciens sont pour 44 % OQ contre 36 % des jeunes du BTP. Enfin le rôle du diplôme apparaît nettement plus discriminant pour les formations du BTP que pour l'électricité.

UN LIEN FORT ENTRE L'INSERTION À COURT TERME ET LA QUALITÉ DE L'ITINÉRAIRE

Malgré les variantes au sein d'une configuration favorable, la corrélation est très nette entre les tout débuts de vie active et les trajectoires caractérisées par des indicateurs de durée (dans l'emploi, les stages, le chômage...).

Tableau 3
Situation en février 1987 et indicateurs de cheminement

Situation février 1987	Pourcentage de jeunes ayant eu un seul employeur en 3 ans et 1/2	Importance du passage par chaque situation (en pourcentage moyen de la période d'activité)					
		CDI	CDD	TUC	SIVP	CA-CO	Chômage
CDI	44	54	6	1	1	0	8
CDD	16	22	56	2	1	2	17
TUC	8	16	18	54	4	3	25
SIVP	14	24	19	6	20	6	25
CA-CO	34	27	10	2	2	41	18
Chômage	25	16	20	9	4	1	60
Ensemble	22	30	23	12	4	3	28

Au bout du compte, les déterminations structurelles - qu'elles relèvent des choix d'orientation dans le système scolaire, des concurrences plus ou moins aiguës d'autres catégories de formés (de niveau plus élevé) ou des formes de gestion de main-d'oeuvre des entreprises d'accueil des diverses spécialités - pèsent très lourdement sur les trajectoires professionnelles.

Yvette Grelet, François Pottier et Xavier Viney

BIBLIOGRAPHIE

Bruand F., "Les jeunes débutantes dans les emplois de secrétariat", *Formation Emploi* n° 9, janvier-mars 1985. "La mobilité des jeunes en début de vie active : des petits aux grands établissements", *CERECQ-BREF* n° 63, mars 1991.

Bédoué C., "L'insertion professionnelle des jeunes sortant d'une formation commerciale", *Formation Emploi* n° 15, juillet-septembre 1986.

Campinos M. et Kirsch J.-L., "CAP et BEP : basses qualifications ou qualification de base ?", *CERECQ-BREF* n° 53, avril 1990.

Grelet Y. et Viney X., "L'insertion professionnelle à l'issue des CAP et des BEP (1980-1988)", *Formation Emploi* n° 33, janvier-mars 1991. *Dix ans d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de l'enseignement technique court (CAP-BEP)*, Collection des études n° 58, CERECQ, février 1991.